Référentiel de compétences
CanMEDS 2015
pour les médecins

COLLÈGE ROYAL
DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

RÉDACTEURS
Jason R. Frank
Linda Snell
Jonathan Sherbino
Andrée Boucher

Ce référentiel est fièrement appuyé par 12 organisations médicales canadiennes

Comité consultatif francophone du Collège royal

Dre Andrée Boucher (présidente), Université de Montréal
Dr Paul Belliveau, Université Queen's
Dr José François, Université du Manitoba
Mme Lucie Hamelin, Collège des médecins de famille du Canada
Dr Jean Latreille, Université de Sherbrooke
Dr Jean-François Lemay, Université de Calgary
Dr Julien Poitras, Université Laval
Dr Serge Quérin, Université de Montréal
Dre Louise Samson, Collège des médecins du Québec
Dr Louis-George Ste-Marie, Université de Montréal

Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
774, promenade Echo
Ottawa (Ontario) K1S 5N8
Canada

TÉLÉPHONE : 1 800-668-3740 ou 613-730-8177
TÉLÉCOPIEUR : 613-730-8262
SITE WEB : collegeroyal.ca
COURRIEL : canmeds@collegeroyal.ca

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit en totalité à des fins éducatives, personnelles ou non commerciales seulement,
en indiquant la source tel qu'indiqué dans la colonne de droite. Toute autre utilisation, y compris l'utilisation commerciale des illustrations CanMEDS ou de son référentiel, est interdite sans l'autorisation écrite du Collège royal.

Imprimé au Canada.

ISBN : 978-1-926588-30-8

COMMENT CITER CE DOCUMENT EN RÉFÉRENCE

Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins*. Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

COMMENT CITER LES RÔLES

Expert médical
Bhanji F, Lawrence K, Goldszmidt M, Walton M, Harris K, Creery D, Sherbino J, Ste-Marie L-G, Stang A. Expert médical. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Communicateur
Neville A, Weston W, Martin D, Samson L, Feldman P, Wallace G, Jamoulle O, François J, Lussier M-T, Dojeiji S. Communicateur. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Collaborateur
Richardson D, Calder L, Dean H, Glover Takahashi S, Lebel P, Maniate J, Martin D, Nasmith L, Newton C, Steinert Y.Collaborateur. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Leader
Dath D, Chan M-K, Anderson G, Burke A, Razack S, Lieff S, Moineau G, Chiu A, Ellison P. Leader. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Promoteur de la santé
Sherbino J, Bonnycastle D, Côté B, Flynn L, Hunter A, Ince-Cushman D, Konkin J, Oandasan I, Regehr G, Richardson D, Zigby J. Promoteur de la santé. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Érudit
Richardson D, Oswald A, Chan M-K, Lang ES, Harvey BJ, Ackroyd-Stolarz S, Bhanji F, Campbell C, Cea ER, Clark M, Dawes M, Fon NC, Goertzen J, Goldstine I, Gordon J, Grad R, Haynes B, Henderson J, Horsley T, Kloda L, LeBlanc C, Lockyer J, Mann K, Parboosingh J, Powelson S, Ramsden VR, Sen M, Silver I, Streiner D, Walton J, Weston W, Wong BM. Érudit Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Professionnel
Snell L, Flynn L, Pauls M, Kearney R, Warren A, Sternszus R, Cruesz R, Cruess S, Hatala R, Dupré M, Bukowskyj M, Edwards S, Cohen J, Chakravarti A, Nickell L, Wright J. Professionnel. Dans : Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins.* Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Expert médical

DÉFINITION

En tant qu'experts médicaux, les médecins assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs attitudes professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

DESCRIPTION

En tant qu'experts médicaux qui dispensent des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient, les médecins s'appuient sur un ensemble évolutif de connaissances, ainsi que sur leurs habiletés cliniques et leurs valeurs professionnelles. Ils recueillent et interprètent des informations, prennent des décisions cliniques et effectuent des interventions diagnostiques et thérapeutiques. Ils posent ces gestes dans les limites de leur champ de pratique et de leur expertise. Leur prise de décision éclairée basée sur les lignes directrices et les données probantes issues de la recherche tient compte de la situation du patient et de ses préférences, ainsi que des ressources disponibles. Leur pratique clinique est régulièrement mise à jour. Elle est respectueuse de l'éthique, et efficiente dans l'utilisation des ressources, conduite en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants,* d'autres professionnels de la santé et la collectivité. Le rôle d'expert médical constitue l'élément central de l'activité des médecins et s'appuie sur l'ensemble des compétences comprises dans les rôles CanMEDS transversaux (communicateur, collaborateur, leader, promoteur de la santé, érudit et professionnel).

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Amélioration de la qualité : 5.1, 5.2

Application des sciences cliniques et biomédicales fondamentales : 1.3

Compassion : 1.1

Complexité, incertitude et ambiguïté dans la prise de décision clinique : 1.6, 2.2, 2.4, 3.2, 3.3, 3.4

Conscience des limites de sa propre expertise : 1.4, 3.4

Consentement : 3.2

Continuité des soins : 2.4, 4.1

Décision partagée quant aux objectifs de soins : 2.1, 2.3, 2.4, 3.2, 4.1

Devoir de prodiguer des soins : 1.1, 1.5, 2.4

Établissement des priorités en matière de responsabilités professionnelles : 1.4, 1.5, 2.1, 3.3, 5.1

Évaluation et gestion cliniques axées sur le patient : 1.4, 2.2, 2.4, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 5.2

Expertise médicale : toutes les manifestations de cette compétence

Intégration des rôles CanMEDS transversaux : 1.2

Interprétation des tests diagnostiques : 2.2

Maîtrise des compétences procédurales : 3.1, 3.3, 3.4

Participation au sein de l'équipe de soins : 1.3, 1.4, 2.1, 2.4, 3.3, 4.1, 5.1

Prise de décision clinique : 1.4, 1.6, 2.2

Raisonnement clinique : 1.3, 1.4, 2.1, 3.1

Sécurité des patients : 1.5, 3.4, 5.1, 5.2

* Dans le référentiel CanMEDS 2015 et celle du Guide des jalons, l'expression « le patient, sa famille et ses proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

EXPERT MÉDICAL

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique	1.1 S'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients 1.2 Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans leur exercice de la médecine 1.3 Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à leur discipline 1.4 Réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée 1.5 S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes 1.6 Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la médecine et y réagir de façon appropriée
2. Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de soins	2.1 Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient 2.2 Obtenir l'anamnèse, procéder à l'examen physique, choisir les examens appropriés et interpréter leurs résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé 2.3 Établir, en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants les objectifs de soins, y compris de ralentir la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation 2.4 Établir un plan de soins centré sur les besoins du patient
3. Planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques	3.1 Définir les interventions les plus appropriées 3.2 Obtenir et documenter le consentement éclairé, en expliquant les risques et les avantages de l'intervention proposée, et en la justifiant 3.3 Prioriser une intervention en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles 3.4 Réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en l'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
4. Planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun	4.1 Mettre en œuvre un plan de soins centré sur les besoins du patient et qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réponse au traitement et des autres consultations
5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients	5.1 Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins y compris les incidents touchant la sécurité des patients et y remédier 5.2 Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Communicateur

DÉFINITION

En tant que communicateurs, les médecins développent des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants* ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité†.

DESCRIPTION

Par la création d'une relation professionnelle centrée sur les besoins du patient, sa famille et ses proches aidants et d'une écoute active, les médecins sont capables d'identifier et analyser les symptômes qu'il présente. Ils explorent la perspective du patient, ce qui inclut ses craintes et perceptions au sujet de la maladie, les répercussions sur sa vie et ses attentes quant à la qualité des soins prodigués par les professionnels de la santé. Ces informations permettront de mieux saisir le contexte du patient, y compris ses antécédents personnels et familiaux, son mode de vie, ses conditions de vie et son statut socioéconomique, son milieu de travail ou scolaire ainsi que d'autres facteurs psychologiques et sociaux pertinents. Une décision partagée représente l'élément clé de l'approche centrée sur les besoins du patient : celle-ci consiste à élaborer un plan de soins en collaboration avec le patient, en abordant ses problèmes médicaux et ses objectifs de santé tout en tenant compte de ses besoins, de ses valeurs et de ses préférences. Ce plan doit être appuyé par des données probantes provenant de la littérature et des lignes de pratiques reconnues.

Parce que la maladie n'affecte pas que le patient, mais également sa famille et ses proches aidants, les médecins doivent communiquer efficacement avec tous ceux qui entourent la personne concernée lors d'un épisode de soins.

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Annonce de mauvaises nouvelles : 1.5, 3.1

Approche centrée sur les besoins du patient en matière de communication : 1.1, 1.6, 2.1, 3.1

Attention accordée aux aspects psychosociaux de la maladie : 1.6, 2.1, 2.2, 4.1

Collecte et synthèse des renseignements sur les soins au patient : 2.1, 2.2, 2.3

Compétence relationnelle dans les interactions : 1.5

Compréhension mutuelle : 1.6, 3.1, 4.1

Concordance des buts et des attentes : 1.6, 2.2, 3.1, 4.3

Confiance dans la relation médecin-patient : 1.1, 5.2, 5.3

Consentement éclairé : 2.2

Divulgation d'évènements indésirables ayant causé un préjudice : 3.2

Documentation pertinente : 2.1, 5.1, 5.2, 5.3

Écoute active : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 4.1, 4.3

Efficience : 2.3, 4.2, 5.2

Empathie : 1.1, 1.2, 1.3

Éthique dans la relation médecin-patient : 3.2, 5.1

Expertise en matière de communication verbale et non verbale : 1.1, 1.4

Précision : 2.1, 3.1, 4.2, 5.1

Prise de décision partagée : 1.6, 4.1, 4.3

Relation professionnelle : 1.4

Relations thérapeutiques avec le patient, sa famille et ses proches aidants : 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6

Respect de la diversité : 1.1, 1.6, 2.2, 4.1

Secret professionnel : 1.2, 5.1

Transfert des soins : 5.1, 5.2, 5.3

Transmission efficace d'informations orales et écrites quant aux soins à dispenser aux patients, quelle que soit la plateforme utilisée : 5.1, 5.2, 5.3

* Dans le référentiel CanMEDS 2015 et le Guide des jalons, l'expression « le patient, sa famille et ses proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

† On doit prendre note que dans le référentiel CanMEDS, le rôle de communicateur décrit les compétences liées à la rencontre médecin-patient. D'autres compétences en communication sont mentionnées ailleurs dans le référentiel, dont la communication au sein des équipes de soins de santé (rôle de collaborateur) et les exposés universitaires (rôle d'érudit).

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Établir des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants	1.1 Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient afin de favoriser sa confiance et son autonomie 1.2 Tirer le meilleur parti de l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient, le respect de sa dignité, de sa vie privée, son engagement et sa sécurité 1.3 Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient ou des professionnels impliqués pourraient influencer la démarche clinique et la qualité des soins 1.4 Répondre aux comportements non verbaux d'un patient afin d'améliorer la communication 1.5 Gérer les désaccords et les conversations très émotives 1.6 S'adapter aux valeurs, aux principes, aux perceptions et aux préférences du patient, de même qu'à son état clinique en tenant compte du contexte général
2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient, sa famille et ses proches aidants	2.1 Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur les besoins du patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial 2.2 Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations 2.3 Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont sa famille et ses proches aidants, avec le consentement de celui-ci
3. Informer le patient, sa famille et ses proches aidants quant aux soins de santé qui lui sont prodigués	3.1 Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient, sa famille et ses proches aidants les ont bien comprises 3.2 Divulguer les évènements indésirables ayant causé un préjudice, avec tact et précision, au patient, sa famille et ses proches aidants
4. Faire participer le patient, sa famille et ses proches aidants à l'élaboration d'un plan reflétant ses besoins et objectifs en matière de santé	4.1 Entretenir avec le patient, sa famille et ses proches aidants des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture 4.2 Aider le patient, sa famille et ses proches aidants à utiliser les technologies de l'information et de la communication en appui aux soins qui lui sont prodigués et à la gestion de sa santé 4.3 Utiliser leurs habiletés et stratégies de communication pour aider le patient, sa famille et ses proches aidants à faire des choix éclairés concernant sa santé
5. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la rencontre et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel	5.1 Documenter la rencontre clinique avec le patient de façon précise, complète et en temps opportun et la rendre accessible conformément aux exigences juridiques et réglementaires 5.2 Communiquer efficacement aussi bien lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits, que des dossiers électroniques (DSE) ou d'une autre technologie 5.3 Transmettre des informations aux patients de manière sécuritaire de façon à protéger le secret professionnel et la confidentialité pour parvenir à une meilleure compréhension mutuelle

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Collaborateur

DÉFINITION

En tant que collaborateurs, les médecins travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient.

DESCRIPTION

Essentielle à la prestation de soins de grande qualité et sécuritaires centrés sur les besoins du patient, la notion de collaboration englobe le patient, sa famille et ses proches aidants,* les médecins, les autres professionnels de la santé, les partenaires de la collectivité et les autres intervenants du système de santé.

La collaboration requiert des liens qui s'appuient sur la confiance, le respect et une prise de décision partagée mettant à contribution une diversité de personnes possédant des habiletés complémentaires et œuvrant dans l'ensemble des milieux du continuum des soins. Ceci ne peut se réaliser sans le partage des connaissances, des perspectives et des responsabilités, et la volonté d'apprendre ensemble. Au préalable, la collaboration nécessite une compréhension du rôle de chacun, la poursuite des mêmes buts et la gestion des divergences.

Ces habiletés sont requises pour la réalisation d'activités autres que les soins cliniques, comme l'administration, la formation, la promotion de la santé et les travaux d'érudition.

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Collaboration avec des organismes communautaires : 1.1, 1.2, 1.3

Collaboration entre collègues médecins (intraprofessionnelle ou intradisciplinaire) : toutes les manifestations

Collaboration entre professionnels de la santé (interprofessionnelle ou interdisciplinaire) : toutes les manifestations

Communautés de pratique : 1.3, 3.2

Conscience de la situation : 1.1, 1.2, 2.2, 3.1, 3.2

Consultations et orientation efficaces : 1.2, 1.3, 3.1, 3.2

Dynamique d'équipe : 1.1, 2.2, 3.1

Équipes de soins de santé efficaces : toutes les manifestations

Négociation constructive : 2.2

Partage de connaissances et d'informations : 1.3, 3.1, 3.2

Prise de décision partagée : 1.3

Reconnaissance de ses propres rôles et limites : 1.2, 3.1

Résolution, gestion et prévention des conflits : 2.2

Respect des autres médecins et membres de l'équipe de soins de santé : 2.1, 2.2

Respect et promotion de la diversité : 1.2, 2.1, 2.2

Soins centrés sur les aspects relationnels : toutes les manifestations

Transfert des soins : 3.1, 3.2

Transition du patient (entre les différents intervenants) : 3.1, 3.2

* Dans le référentiel CanMEDS 2015, l'expression « le patient, sa famille et ses proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance d'un point de vue personnel pour le patient et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, d'après les circonstances de ce patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé	1.1 Établir et maintenir de saines relations de travail avec des médecins et autres professionnels de la santé aux fins d'une prestation de soins en collaboration 1.2 Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et professionnels de la santé dans le contexte de soins épisodiques ou continus 1.3 Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et d'autres professionnels de la santé impliqués
2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits	2.1 Faire preuve de respect envers les collaborateurs 2.2 Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration
3. Assurer de manière sécuritaire la transition du patient vers un autre professionnel de la santé et le transfert des soins afin d'en assurer la continuité	3.1 Déterminer quand effectuer un transfert des soins à un autre médecin ou professionnel de la santé 3.2 Effectuer un transfert sécuritaire des soins, à la fois verbalement et par écrit, durant la transition d'un patient vers un nouveau milieu, un nouveau professionnel de la santé ou une nouvelle étape de prestation des soins

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Leader

DÉFINITION

En tant que leaders, les médecins veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

DESCRIPTION

Le rôle de leader du référentiel CanMEDS décrit l'intervention du médecin dans la prise de décision partagée quant au fonctionnement et à l'évolution continue du système de soins de santé. La société s'attend à ce que les médecins exercent un leadership de collaboration et un rôle de gestion au sein du système de santé. Sur le plan systémique, les médecins contribuent à l'évolution et à la prestation de soins de santé constamment améliorés, et incitent d'autres intervenants à travailler vers cet objectif commun. Les médecins maintiennent un équilibre entre leur vie personnelle et leurs responsabilités cliniques, administratives, de recherche et d'enseignement. Ils agissent à la fois comme cliniciens, comme professionnels au sein d'équipes et comme leaders au sein du système de santé à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale.

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Administration : 4.1, 4.2

Amélioration de la qualité : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 3.2, 4.3

Complexité des systèmes : 1.1

Développement de carrière : 4.2

Établissement des priorités : 2.1, 3.2, 4.1

Gestion d'une pratique médicale de manière durable et en bonne santé : 4.1, 4.2, 4.3

Gestion du personnel : 4.2

Gestion du temps : 4.1, 4.2

Habiletés personnelles de leadership : 3.1, 4.1

Intendance : 2.1, 2.2

Négociation : 3.1

Organisation, structuration, établissement du budget et financement : 2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3

Participation efficace au sein de comités : 3.2

Pensée systémique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2

Prise en compte de l'équité, de l'efficience et de l'efficacité dans l'attribution des ressources en santé en vue d'une prestation optimale des soins aux patients : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2

Rémunération des médecins : 4.2

Ressources humaines dans le domaine de la santé : 2.1, 4.2

Rôle actif de participant-architecte au sein du système de santé : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 3.2

Rôle de moteur de changement : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 3.2

Rôles et responsabilités des médecins au sein du système de santé : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 3.2

Supervision d'autres personnes : 4.2

Technologies de l'information au service des soins de santé : 1.4

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein d'équipes, d'organismes et de systèmes	1.1 Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité pour faire progresser les systèmes de soins aux patients 1.2 Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients 1.3 Analyser les incidents qui mettent en cause la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins 1.4 Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients
2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé	2.1 Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients 2.2 Mettre en pratique des données probantes, portant notamment sur les processus de gestion qui permettent de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié
3. Faire preuve de leadership dans leur pratique professionnelle	3.1 Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé 3.2 Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats
4. Gérer la planification de carrière, leurs finances et les ressources humaines au sein de leur pratique professionnelle	4.1 Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle 4.2 Gérer leur carrière, leurs finances et les ressources humaines au sein de leur milieu de pratique 4.3 Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Promoteur de la santé

DÉFINITION

En tant que promoteurs de la santé, les médecins mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

DESCRIPTION

Les médecins reconnaissent leur responsabilité sociale. Ils doivent participer aux efforts d'amélioration de la santé et du bien-être des patients, des collectivités et des populations qu'ils servent.* Ils possèdent un savoir médical et des habiletés qui leur procurent une perspective spécifique et unique. Les médecins ont également un accès privilégié au vécu et à l'expérience des patients au regard de la maladie et du système de santé. L'amélioration de la santé ne se limite pas à atténuer l'impact des maladies ou de traumatismes, mais comprend également la prévention de la maladie ainsi que la promotion et le maintien de la santé. L'amélioration de la santé englobe aussi l'équité en santé, afin de permettre aux individus et populations d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de la santé sans être pénalisés notamment par leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, leur classe sociale, leur statut économique ou leur niveau de scolarisation.

Les médecins tirent parti de leur statut et de leur rôle au sein du système de santé, afin de soutenir les patients dans leur trajectoire de soins et de les épauler dans leurs démarches pour qu'ils aient accès aux ressources appropriées en temps voulu. Ils s'efforcent d'améliorer la qualité de leur pratique clinique et des organisations avec lesquelles ils transigent, afin de répondre aux besoins en santé des patients, des collectivités et des populations qu'ils servent. Ils favorisent le maintien en santé des collectivités et des populations en influençant ou en offrant leur appui à ceux qui influencent le système de santé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des milieux cliniques.

La promotion de la santé implique l'action. Les médecins mettent à profit leur connaissance des déterminants de la santé afin d'exercer une influence positive sur la santé de leurs patients, des collectivités ou des populations qu'ils servent. Ils acquièrent des informations et recueillent des perceptions quant aux problèmes vécus dans le système de santé, œuvrant avec le patient, sa famille et ses proches aidants† afin de comprendre ses besoins et d'identifier des mécanismes permettant potentiellement de répondre à ces besoins. Ils offrent leur soutien aux patients, aux collectivités ou aux populations en vue d'appeler au changement et ils jouent le rôle de porte-parole si nécessaire. Les médecins contribuent à conscientiser la société aux enjeux majeurs qui concernent la santé des patients, des collectivités et des populations. Ils appuient ou guident l'allocation de ressources (p. ex., financières, matérielles ou humaines), que ce soit à petite ou à grande échelle.

Les médecins œuvrent au sein de systèmes complexes. Ils doivent ainsi collaborer avec le patient, sa famille et ses proches aidants, les réseaux de soutien, de même qu'avec les organisations locales en santé et les organismes communautaires en vue d'agir sur les déterminants de la santé. De plus, la promotion de la santé nécessite souvent l'intervention d'autres professionnels de la santé, d'organismes communautaires, d'administrateurs et de décideurs.

* Dans le référentiel CanMEDS, une « collectivité » est un groupe de personnes ou de patients rattachés à la pratique d'un médecin, et une « population » est un groupe de personnes ou de patients partageant un enjeu ou une caractéristique commune.

† Dans le référentiel CanMEDS 2015 et le Guide des jalons, l'expression « le patient, sa famille et ses proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Adaptation de la pratique afin de répondre aux besoins des patients, des collectivités ou des populations servies : 2.1, 2.2

Amélioration continue de la qualité : 2.2, 2.3

Connaissance du système de santé : 1.1, 2.1

Déterminants de la santé, qu'ils soient d'ordre psychologique, biologique, social, culturel, environnemental, scolaire et économique, de même que les facteurs liés au système de soins de santé : 1.1, 1.3, 2.2

Équité en santé : 2.2

Mobilisation de ressources en fonction des besoins : 1.1, 1.2, 1.3

Obligations fiduciaires : 1.1, 2.2, 2.3

Potentiel d'intérêts divergents en matière de santé des patients, des collectivités ou des populations servies : 2.3

Prévention de la maladie : 1.3, 2.1

Principes des politiques de la santé et leurs retombées : 2.2

Promotion de la santé : 1.1, 1.2, 1.3, 2.1

Promotion de la santé en partenariat avec les patients, les collectivités ou les populations servies : 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3

Protection de la santé : 1.3

Responsabilité sociale des médecins : 2.1, 2.3

Utilisation responsable du statut et de l'influence : 2.1, 2.3

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci	1.1 Collaborer avec le patient afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont ils ont besoin 1.2 Collaborer avec le patient, sa famille et ses proches aidants pour modifier ses comportements et adopter de saines habitudes de vie 1.3 Intégrer les principes de prévention de la maladie, de promotion et de maintien de la santé dans les échanges avec chaque patient
2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques	2.1 Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent 2.2 Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé 2.3 Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Érudit

DÉFINITION

En tant qu'érudits, les médecins font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

DESCRIPTION

Les médecins acquièrent des habiletés en matière d'érudition afin d'améliorer leur pratique et la prestation de soins. Ils visent l'excellence en misant sur une évaluation continue des processus et des résultats de leur travail quotidien, en partageant et en comparant leurs travaux avec d'autres, et en sollicitant activement une rétroaction dans un souci de qualité et de sécurité des patients. À l'aide de multiples moyens d'apprentissage, ils s'efforcent de répondre aux besoins du patient, sa famille et ses proches aidants*, ainsi que de la société.

Les médecins s'appliquent à maîtriser leur domaine d'expertise et à partager leur savoir. En tant que tenants d'un processus de formation continue, ils adoptent une démarche planifiée d'apprentissage afin de s'améliorer dans chaque rôle CanMEDS. Ils reconnaissent la nécessité d'apprendre continuellement et de devenir des modèles pour leurs pairs et autres professionnels à cet égard. En tant qu'enseignants, ils facilitent, autant sur une base individuelle qu'au sein d'équipes, la formation et l'apprentissage d'étudiants et de résidents, de collègues médecins et d'autres professions, du public et d'autres intervenants.

Les médecins savent trouver des données probantes pertinentes, les évaluer au moyen de critères précis et les appliquer dans leurs activités d'érudition et leur pratique. Par leur participation à une prise de décision partagée et fondée sur des données probantes, ils reconnaissent l'existence d'incertitude dans l'exercice de leurs fonctions médicales et formulent des questions de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances. Grâce à leurs habiletés à naviguer dans les sources d'information, ils repèrent des synthèses sur les données probantes liées à ces questions et prennent des décisions cliniques qui s'appuient sur des faits tout en tenant compte des valeurs et des préférences du patient, sa famille et ses proches aidants.

Enfin, le médecin contribue à l'application, à la diffusion, à la création et à l'essor de connaissances et de pratiques nouvelles dans le domaine de la santé et des soins de santé.

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Apprenant à vie

Amélioration de la qualité : 1.1, 1.2, 1.3
Apprentissage en collaboration : 1.3
Auto-amélioration : 1.1, 1.2, 1.3
Communautés de pratique : 1.3
Évaluation du rendement : 1.2
Plan personnel d'apprentissage : 1.1
Recherche de rétroaction : 1.2
Réflexion sur la pratique : 1.2
Sécurité des patients : 1.3

Enseignant

Curriculum caché : 2.1
Curriculums formel et informel : 2.1
Enseignement et apprentissage : 2.2, 2.4, 2.5
Évaluation des apprenants : 2.5, 2.6
Évaluation des besoins : 2.4
Évaluation des enseignants, des stages et des programmes : 2.5, 2.6
Formulation d'une rétroaction : 2.5, 2.6
Mentorat : 2.2, 2.5
Modèles de rôle : 2.1, 2.5
Optimisation de l'environnement d'apprentissage : 2.2
Principes de l'évaluation : 2.6
Résultats des apprentissages : 2.4, 2.5, 2.6
Supervision et responsabilité progressive : 2.3

Prise de décision fondée sur des données probantes

Ampleur des effets : 3.3, 3.4
Application des connaissances : 3.3, 3.4, 4.2
Évaluation critique structurée : 3.3
Généralisabilité : 3.3
Incertitude dans la pratique : 3.1
Lacunes dans les connaissances : 3.1
Maîtrise de l'information : 3.2
Médecine factuelle : 3.1, 3.2, 3.3, 3.4
Reconnaissance du risque de biais en recherche : 3.3
Services de signalement rapide de données probantes de qualité : 3.2, 3.4
Synthèse de données probantes : 3.2, 3.3
Validité externe : 3.3
Validité interne : 3.3

Recherche

Confit d'intérêts : 4.2, 4.5
Confidentialité : 4.1, 4.2
Consentement éclairé : 4.1
Enquête scientifique : 4.1, 4.2, 4.4, 4.5
Érudition : 4.1, 4.2
Éthique de la recherche : 4.2
Méthodes de recherche : 4.4
Principes scientifiques : 4.1
Recherche : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5

* Dans le référentiel CanMEDS 2015 et le Guide des jalons, l'expression « le patient, sa famille et ses proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue	1.1 Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle 1.2 Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes 1.3 Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques
2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public	2.1 Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants 2.2 Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire 2.3 Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins 2.4 Planifier et mener une activité d'apprentissage 2.5 Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement 2.6 Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques
3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles	3.1 Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions 3.2 Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable 3.3 Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature médicales dans le domaine de la santé 3.4 Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique
4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé	4.1 Faire preuve d'une compréhension des principes scientifiques de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche dans les soins de santé 4.2 Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement éclairé de la part du patient, évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour lui, en portant une attention particulière aux populations vulnérables 4.3 Contribuer aux travaux d'un programme de recherche 4.4 Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre 4.5 Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient, sa famille et ses proches aidants, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Professionnel

DÉFINITION

En tant que professionnels, les médecins ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

DESCRIPTION*

Les médecins jouent un rôle essentiel dans la société en tant que professionnels responsables de la prestation de soins. Leur travail requiert la maîtrise de l'art, de la science et de l'exercice de la médecine. L'identité professionnelle du médecin est un élément fondamental de ce rôle. En effet, ce rôle de professionnel reflète les attentes de la société envers la profession, y compris la compétence clinique, l'engagement envers le maintien de la compétence, la promotion de l'intérêt public, le respect des normes éthiques, et des valeurs telles l'intégrité, l'honnêteté, l'altruisme, l'humilité, le respect de la diversité et la transparence relativement aux éventuels conflits d'intérêts. On admet généralement que, pour optimiser les soins aux patients, les médecins doivent veiller à leur propre santé et bien-être qu'à ceux de leurs collègues. Le professionnalisme des médecins constitue la base du contrat social entre la société et la profession médicale. En retour, la société reconnaît aux médecins le privilège de l'autoréglementation de leur profession, pourvu qu'ils restent redevables envers la société, la profession et eux-mêmes.

CONCEPTS FONDAMENTAUX

Identité professionnelle : 1.1, 4.1, 4.2

Engagement envers les patients

Altruisme : 1.1

Compassion et bienveillance : 1.1

Comportement moral et éthique : 1.1, 1.3

Connaissance de soi : 1.1, 1.3, 1.4, 2.1

Divulgation des convictions personnelles qui ont une incidence sur les soins : 1.1

Engagement envers l'excellence dans la pratique clinique et la maîtrise de la discipline : 1.2

Intégrité et honnêteté : 1.1

Limites professionnelles : 1.1

Principes et théories bioéthiques : 1.3

Respect de la diversité : 1.1

Secret professionnel : 1.1, 1.5

Engagement envers la société

Attentes de la société envers les médecins et la profession médicale : 2.1, 2.2

Contrat social dans le domaine des soins de santé : 2.1, 2.2

Engagement envers la promotion de l'intérêt public en matière de soins de santé : 2.1, 2.2

Responsabilité sociale : 2.1, 2.2

Engagement envers la profession

Cadres médico-légaux régissant la pratique : 3.1, 3.3

Codes de déontologie : 3.1

Conflits d'intérêts (d'ordre personnel, financier, administratif, etc.) : 1.4

Engagement envers les normes professionnelles : 3.1

Engagement envers la sécurité des patients et l'amélioration de la qualité des soins : 2.1, 4.1

Responsabilité à l'égard des organismes de réglementation de la profession médicale : 3.1

Responsabilité envers la profession, y compris l'évaluation par des pairs, le mentorat, la collégialité et le soutien : 3.2, 3.3, 4.3

* La description du rôle est adaptée de Cruess SR, Johnston S, Cruess RL. "Profession": A working definition for medical educators. *Teach Learn Med*. 2004;16(1):74–6 et de Cruess SR, Cruess RL. Professionalism and medicine's social contract with society. *Virtual Mentor.* 2004; 6(4).

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

Engagement envers soi-même

Approche consciencieuse et réfléchie par rapport à la pratique médicale : 4.2

Développement et transitions dans la carrière : 4.1, 4.2

Divulgation d'incidents de sécurité des patients potentiellement préjudiciables et leurs conséquences : 4.2, 4.3

Recours au privilège d'autoréglementation, en tenant compte de ses réflexions, comportements, émotions et attention en vue d'un rendement et d'un bien-être optimaux : 4.1

Résilience pour une pratique médicale durable : 4.2

Responsabilité envers soi-même, y compris la nécessité de prendre soin de soi, afin de s'occuper des autres : 4.1

Capacités (Compétences clés)	Manifestations (Compétences habilitantes)
LES MÉDECINS SONT CAPABLES DE :	
1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques	1.1 Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel 1.2 Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de l'exercice de la médecine 1.3 Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans l'exercice de la médecine et y répondre adéquatement 1.4 Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts 1.5 Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication
2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé	2.1 Assumer sa responsabilité sociale envers les patients, la société et la profession et répondre aux attentes de la société à l'endroit des médecins 2.2 Démontrer leur engagement à participer à des initiatives liées à la sécurité des patients et à l'amélioration de la qualité
3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession	3.1 Satisfaire et se conformer au code de déontologie, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine 3.2 Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie des professionnels de la santé et y réagir 3.3 Participer à l'évaluation des pairs et à l'élaboration des normes
4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients	4.1 Démontrer une conscience de soi et gérer son bien-être et son rendement professionnel 4.2 Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle 4.3 Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015

© Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015